



**prete**  
NYUNGANIRA



LA BANQUE MONDIALE

---

**N° du marché dans STEP** : BI-ADB-441561-CS-QCBS  
**N° du Projet** : P177688  
**Financement IDA N°** : E-2650-BI

**Termes de référence pour le Recrutement d'une  
Firme/Cabinet pour accompagner le Laboratoire de l'Office  
Burundais des Mines et Carrières (OBM) à l'accréditation  
selon la norme ISO 17025 V 2017**

Bujumbura, Février 2025



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE D'ACCOMPAGNER LE LABORATOIRE DE L'OFFICE BURUNDAIS DES MINES ET CARRIERES A L'ACCREDITATION SELON LA NORME ISO 17025 V2017<sup>1</sup>**

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE). Ce projet PRETE-NYUNGANIRA s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD).

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes, et (iv) l'accès au financement.

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les MPME, les fournisseurs d'infrastructures productives, les entreprises et acheteurs principaux, les Institutions financières y compris les Institutions de microfinance (IMF) et les Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) via l'Unité de Gestion de Projet, sera responsable de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires aux fins du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique.

Une unité de gestion de projet (UGP) a donc été créée et est donc opérationnelle, elle aura la responsabilité générale de soutenir la mise en œuvre du projet.

## 2. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet comprend trois composantes techniques :

### **Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur**

<sup>1</sup> <https://www.iso.org/ISO-IEC-17025-testing-and-calibration-laboratories.html>





1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;

1.2 : Améliorer les capacités des MPME ;

1.3 : Programmes de développement des fournisseurs et programmes de mise en relation.

### **Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement**

2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;

2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;

2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques pour améliorer l'inclusion financière des MPME et leur accès au financement.

### **Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement**

3.1 : Soutenir les réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;

3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé.

Dans le cadre de la sous-composante 3.2. « Renforcement institutionnel pour soutenir le développement de MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé », PRETE-NYUNGANIRA prévoit de donner une assistance technique aux organisations et structures publiques et privées contribuant à l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur cibles dans les secteurs de croissance prioritaires. Parmi les institutions bénéficiaires de ce projet figure l'Office Burundais des Mines et Carrières « OBM ». Dans cette optique, la République de Burundi en accord avec la Banque mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un cabinet de consultants en charge d'accompagner le laboratoire de l'office burundais des mines (OBM) à l'accréditation.

### **3. L'OFFICE BURUNDAIS DES MINES ET CARRIERES**

L'OBM a été créé par le décret 100/112 du 30 mai 2016 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais des Mines et Carrière modifié par le décret 100/184 du 7 décembre 2018. Il s'agit d'une administration personnalisée de l'Etat, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière.

L'Office Burundais des Mines et Carrières a pour missions principales le contrôle et le suivi des activités géologiques, minières, de carrières et des hydrocarbures ainsi que l'appui à la collecte et au recouvrement des recettes issues du secteur minier, des carrières et pétrolier.





La Promotion du secteur minier fait partie des priorités du Gouvernement du Burundi pour le développement socio-économique du Pays. A cet effet, le Gouvernement a entrepris une vaste réforme du secteur minier et élaboré une politique sectorielle qui constitue une étape importante vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et minières du pays dans le cadre d'appui à la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minières, tout en préservant l'environnement, ainsi que l'amélioration des performances de l'exploitation artisanale.

Un des outils de développement de ce secteur est le laboratoire de l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM). Ce dernier se positionne comme laboratoire national de référence dans le domaine des analyses géologiques, minières et de l'eau, impliqué dans les contrôles mis en œuvre dans le cadre de l'inventaire géologique, minier et des hydrocarbures, le contrôle de la production et des exploitations, ainsi que dans les contrôles exigés dans l'inspection des minerais destinés à l'exportation.

Cependant, le laboratoire ne remplit pas toutes les conditions exigées pour répondre aux missions des sociétés d'exploration et d'exploitation minières ainsi que d'autres partenaires du Burundi car il n'est pas accrédité, pour être compétitif avec les autres laboratoires de la sous-région.

Afin de remplir ces missions et de jouir d'une reconnaissance de compétences tant sur le plan national que sur le plan international (accréditation) et garantir la performance du laboratoire, la fiabilité des analyses et des services fournis, une mission de diagnostic et d'évaluation du laboratoire de l'OBM a été organisée en Décembre 2018 dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG) financé par la Banque Mondiale. Cette mission de diagnostic avait permis d'évaluer la situation du laboratoire, d'identifier et prioriser les besoins en renforcement de capacités matérielles et humaines, et de proposer un plan d'action pour la modernisation du fonctionnement de la structure.

Ainsi, à l'issue de la phase de diagnostic, un programme de mise à niveau du laboratoire de l'OBM a été recommandé, définissant les étapes nécessaires à franchir pour moderniser et accréditer le laboratoire, et se déclinant en deux phases :

- Une première phase d'accréditation à court terme (Phase de maîtrise) : cette phase d'accréditation devrait se limiter aux analyses dont les préalables sont globalement réunis au niveau infrastructure et équipements, et qui nécessite une focalisation des efforts sur le développement de la compétence du personnel et la maîtrise du système de management ainsi que la mise à niveau des locaux et des installations.





- Une deuxième phase d'accréditation à moyen et long terme (Phase de développement) : Cette phase permettra d'introduire de nouvelles techniques d'analyse, nécessitant des investissements matériels et un travail supplémentaire de formation et d'acquisition de compétences. Le laboratoire de l'OBM pourra étendre progressivement ses activités en deux étapes pour intégrer les analyses des métaux de terres rares et les analyses des eaux (Etape 1), puis les analyses des hydrocarbures et du pétrole (Etape 2).

Le programme intégré de mise à niveau du laboratoire est décliné, ci-après, en un plan d'action, composé des actions et des projets à mettre en œuvre ainsi que des moyens financiers qui doivent y être alloués, avec une programmation dans le temps (les phases de mise en œuvre).

Le plan d'action représente une projection de chacune des deux phases d'accréditation proposées dans le rapport de diagnostic, selon les différents axes contribuant à sa concrétisation (Infrastructures et installations - Equipements – Ressources humaines et formation - Organisation et système de management de la qualité – Système d'information), en se basant sur les recommandations du diagnostic.

Le plan d'action détaille les actions à mettre en œuvre dans le cadre du programme intégré de mise à niveau du laboratoire, définit les étapes et prévoit les moyens financiers (budgets), humains (recrutements, formation...) et matériels nécessaires.

Pour des considérations pratiques de planification, ledit plan d'action couvre une période de programmation de cinq ans, pour la réalisation des actions et projets des deux phases d'accréditation, respectivement de deux et de trois ans chacune :

- i. La première phase (phase de maîtrise) consiste dans la consolidation des acquis et le développement de compétence dans les secteurs d'analyse, dont les équipements et infrastructures sont disponibles ;
- ii. La deuxième phase (phase de développement) consiste dans l'extension de la reconnaissance du laboratoire.

Les actions du plan sont présentées dans ce rapport, selon les 5 axes de développement identifiés dans le cadre du diagnostic :

- A. Mise en conformité des installations et infrastructures
- B. Mise à disposition ou acquisition des équipements
- C. Développement des compétences du personnel (formations)
- D. Projet d'accréditation du laboratoire de l'OBM selon la norme ISO/IEC 17025 V 2017
- E. Mise en place d'un système d'information





Parmi les 5 axes de développement identifiés, les deux premiers (A, B) ont été partiellement réalisés et le troisième (C) est en cours de réalisation. Toutefois, le laboratoire de l'OBM reste confronté à l'insuffisance des possibilités de formation pour la mise à jour des connaissances du personnel technique. Il ne reste qu'à parfaire les axes A & B, finaliser l'axe C et réaliser les axes D et E à savoir l'accréditation du laboratoire de l'OBM selon la norme ISO/IEC 17025 V 2017 et la mise en place d'un système d'information.

Selon ledit Plan d'action, le projet d'accompagnement du laboratoire à l'accréditation selon le référentiel ISO 17025 est une étape très importante parmi les dernières étapes du programme intégré de mise à niveau du laboratoire de l'OBM. De même, il est crucial de proposer un plan d'affaires stratégique (plan marketing) avec des options comme le PPP permettant au Laboratoire de financer la maintenance et le renouvellement des installations et équipements de laboratoire, le réapprovisionnement en produits chimiques pour les tests, etc., afin d'assurer sa pérennité à l'avenir.

A cet effet, dans le cadre de son appui au renforcement institutionnel de l'OBM, le projet PRETE-NYUNGANIRA désire recruter un cabinet de consultants disposant des compétences nécessaires en management de la qualité, en métrologie, en gemmologie, en physico-chimie et dans le domaine de la formation du personnel des laboratoires, des audits et de l'implantation des Systèmes de Management de la Qualité. Ses tâches, responsabilités et ses qualifications sont définies dans les présents Termes de Référence.

#### 4. OBJECTIFS

On distingue l'objectif général des objectifs spécifiques.

##### 4.1. Objectif général

L'objectif général de la consultance consiste à accompagner le laboratoire de l'OBM du Burundi à l'accréditation selon la norme ISO/IEC 17025 : 2017 à travers la fourniture d'une expertise managériale et technique nécessaire à la mise en place d'un système de management de la qualité, le développement des compétences du personnel sur les exigences des laboratoires selon la norme ISO/IEC 17025 : 2017 et sur la conduite d'audits internes des systèmes de management de qualité des laboratoires selon la norme ISO 19011 : 2018, ainsi que la proposition d'un plan de durabilité comportant une évaluation du modèle commercial optimal du laboratoire.

##### 4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont de :





1. Renforcer les capacités organisationnelles du laboratoire de l'OBM pour son accréditation à la norme ISO/IEC 17025 à travers :
  - a) L'évaluation du niveau du laboratoire dans la démarche qualité en prenant en compte les infrastructures et les équipements de laboratoire et formulation des recommandations sur les aménagements des infrastructures et les équipements nécessaires à l'accréditation ;
  - b) L'analyse des documents qualité déjà élaborés (manuel qualité, les procédures, les fiches et les instructions, etc.) et appui à l'élaboration des nouveaux documents jugés importants ;
2. Identifier et répertorier les spécifications des nouveaux équipements et réactifs supplémentaires nécessaires à l'accréditation du Laboratoire de l'OBM ;
3. Développer les compétences du personnel du laboratoire sur la conduite des audits internes des systèmes de management de la qualité, ainsi que sur les aspects des techniques liées à l'activité analytique du laboratoire, le traitement et interprétation des résultats :
  - a) La formation du personnel du laboratoire en audit interne selon la norme ISO 19011 : 2018 et en métrologie ;
  - b) La supervision de l'audit interne et la revue de direction ;
  - c) La formation du personnel sur les modules managériaux (Validation des méthodes, Estimation des incertitudes, Assurance qualité des résultats) ;
  - d) La formation du personnel au traitement des résultats non conformes, levée des écarts et gestion des réclamations ;
  - e) La formation du personnel clé en gestion des produits chimiques et déchets de laboratoire.
  - f) La formation du personnel clé sur les aspects des techniques liées à l'activité analytique du laboratoire (méthodes d'analyse selon les appareils, le traitement et interprétation des résultats ; etc.)

NB : Au cas où certaines acquisitions de nouveaux équipements et réactifs de laboratoire seraient requises, la formation ne devra intervenir qu'après leur acquisition, installation et opérationnalisation.





4. Préparer et conduire le laboratoire de l'OBM à l'accréditation selon la norme ISO/IEC 17025 V 2017 :
  - a) L'assistance du laboratoire dans l'identification et le choix d'un organisme d'accréditation ;
  - b) La formulation et le dépôt de la demande d'accréditation auprès d'un organisme d'accréditation choisi et le suivi des démarches subséquentes jusqu'à l'acceptation de la candidature ;
  - c) La prise en charge de l'audit à blanc du laboratoire par l'organisme d'accréditation choisi ;
  - d) L'assistance du laboratoire dans la correction des écarts et des non-conformités formulés lors de l'audit à blanc ;
  - e) Commanditer l'audit d'accréditation du laboratoire par l'organisme d'accréditation choisi à travers la prise en charge de l'audit d'accréditation.
5. Proposer un plan de durabilité qui comporterait une évaluation du modèle commercial optimal du laboratoire, éventuellement un modèle de PPP, et une analyse des lacunes des capacités des autres laboratoires accrédités afin de comprendre quels autres services le laboratoire pourrait offrir.

## 5. PORTEE DE LA MISSION/DESCRIPTION DES TACHES

En collaboration avec la direction du laboratoire, le cabinet de consultants devra :

- a) Evaluer la conformité des infrastructures, des équipements et des aspects socio-environnementaux par rapport aux exigences de la norme ISO/IEC 17025 dans la mise en place de la démarche qualité.

Il s'agit d'évaluer les infrastructures, les équipements et le niveau du laboratoire en matière de la démarche qualité (structure organisationnelle), les aspects socio-environnementaux, les installations comme (i) la ventilation (refroidissement et hottes), (ii) une infrastructure de sécurité (bassin oculaire et une douche en cas d'exposition à des produits chimiques) ainsi que des sources d'énergie stables et adéquates. Au final, le Consultant donnera des orientations pour un réajustement au niveau requis par un organisme d'accréditation et de fournir les spécifications techniques des changements apportés à l'infrastructure du laboratoire, qui pourraient être utilisées dans le cadre de marchés ultérieurs.





b) Analyser les documents qualité existants :

Il s'agit d'analyser les documents qualité élaborés par le laboratoire dans le processus d'accréditation déjà entamé. Ces documents feront objets d'analyse par le cabinet de consultants pour les rendre conformes au niveau de maîtrise documentaire exigé pour l'accréditation du laboratoire. Ces documents sont entre autres les procédures, les fiches de travail, les procédures opérationnelles, les instructions, le manuel qualité, la politique qualité, etc.

Le cabinet de consultants analysera s'ils sont suffisants ou il y a besoin d'élaboration d'autres documents qu'il jugera important non encore élaborés.

- c) Animer un atelier de validation de l'état des lieux des infrastructures, équipements et documents de politique qualité et manuel des procédures ;
- d) Conformer les documents qualité existants à la norme 17025 et élaborer ceux jugés importants faisant défaut. Une séance ou un atelier de validation de ces documents sera organisé(e) par le Cabinet en collaboration avec l'Unité de gestion du PRETE et l'OBM.
- e) Former le personnel sur les modules managériaux (Validation des méthodes, Estimation des incertitudes, Assurance qualité des résultats, Traitement des résultats non conformes, l'audit interne, levée des écarts et gestion des réclamations) et former le personnel clé en gestion des produits chimiques et déchets de laboratoire.

A cet effet, le cabinet de consultants formera, sur site, le personnel du laboratoire sur les modules managériaux et spécifiquement au moins 10 cadres en audit interne, au moins 8 cadres du laboratoire en validation des méthodes, en estimation des incertitudes de mesure et en assurance qualité des résultats, au moins 6 cadres du laboratoire en traitement des résultats non conformes et au moins 9 personnes clés en gestion des produits chimiques et déchets de laboratoire.

- f) Assurer la formation certifiante du personnel sur les techniques d'analyse à l'étranger dans un laboratoire accrédité ;

Le cabinet de consultants assurera la formation certifiante de 10 cadres en technique d'analyse à l'étranger dans un laboratoire accrédité de son choix de préférence d'un pays francophone. Les frais de voyage et de séjour seront à la charge du cabinet.

- g) Assurer la formation certifiante en métrologie et maintenance des équipements à l'étranger dans un laboratoire accrédité ;





Le cabinet de consultants assurera la formation certifiante de 10 cadres et agents en métrologie et en maintenance des équipements à l'étranger dans un laboratoire accrédité de son choix de préférence d'un pays francophone.

Les frais de voyage et de séjour seront à la charge du cabinet.

- h) Mettre en place un système d'habilitation du personnel et système de suivi de l'état de l'échantillonnage ;
- i) Assurer les essais d'inter comparaison (Achat des échantillons et validation des résultats) ;
- j) Superviser l'audit interne et la revue de direction ;

Il s'agit de superviser les cadres du laboratoire de l'OBM et de les appuyer pour la réalisation d'un audit interne, d'un audit à blanc, la présentation des résultats de l'audit interne et d'une revue de direction.

- k) Appuyer l'OBM au choix, à la formulation et au dépôt de la demande d'accréditation auprès de l'organisme d'accréditation et suivre les démarches subséquentes jusqu'à l'acceptation de la candidature ;

Il s'agira d'appuyer le laboratoire au choix de l'organisme d'accréditation et dans la formulation de la demande d'accréditation auprès d'un organisme d'accréditation choisi, de le guider pour compléter le formulaire préparatoire de l'audit à blanc et de l'accompagner pour les autres démarches subséquentes éventuelles.

- l) Prendre en charge l'audit à blanc du laboratoire par l'organisme d'accréditation ; le cabinet de consultants prendra en charge les frais inhérents à l'audit à blanc par l'organisme d'accréditation choisi et en coordonnera toutes les activités.
- m) Assister le laboratoire dans la correction des écarts et des non-conformités formulés lors de l'audit à blanc ;

Après l'audit à blanc de l'organisme d'accréditation choisi, apparaîtront des écarts ou des non-conformités, le cabinet de consultants guidera le laboratoire pour leur correction.

- n) Prendre en charge l'audit d'accréditation du laboratoire de l'OBM ;

Le cabinet de consultants prendra en charge les frais inhérents à l'audit d'accréditation par l'organisme d'accréditation choisi et en coordonnera toutes les activités.





- o) Proposer un plan d'affaires stratégique (plan marketing) comportant une évaluation du modèle commercial optimal du laboratoire avec des options comme le PPP permettant au Laboratoire de financer la maintenance et le renouvellement des installations et équipements de laboratoire, le réapprovisionnement en produits chimiques pour les tests, etc. afin de limiter la dépendance au budget de l'Etat.
- p) Produire et transmettre le rapport final l'Unité de gestion du PRETE qui transmettra une copie à la Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières pour validation.

En plus des principales prestations spécifiées ci-dessus, ledit cabinet de Consultants aura à mener des entretiens avec les responsables de l'Office Burundais des Mines et carrières concernés par le système de management de la qualité du laboratoire.

La langue de travail est le français.

## 6. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cet accompagnement sont :

- a) Les infrastructures, les équipements, les installations, les aspects socio-environnementaux, les sources d'énergie sont en compte dans l'accompagnement et le niveau du laboratoire est évalué ;
- b) Les documents qualité existants sont analysés et les autres jugés importants sont élaborés ;
- c) Au moins 10 cadres du laboratoire sont formés en audit interne et au moins 10 cadres et agents en métrologie et maintenance des équipements ;
- d) Au moins 8 cadres du laboratoire sont formés sur les modules managériaux (Validation des méthodes, Estimation des incertitudes, Assurance qualité des résultats) ;
- e) Au moins 6 cadres du laboratoire sont formés au traitement des résultats non conformes et au moins 9 personnes clés du laboratoire en gestion des produits chimiques et déchets de laboratoire sont formés.
- f) L'audit interne et la revue de direction sont effectués sous supervision du consultant ;
- g) L'organisme d'accréditation du laboratoire est identifié et choisi ;
- h) La demande d'accréditation est formulée et déposée auprès de l'organisme d'accréditation choisi et les démarches subséquentes effectuées ;
- i) L'audit à blanc est effectué par l'organisme d'accréditation est choisi ;





- j) Les écarts ou non-conformités apparus sont corrigés ;
- k) L'audit d'accréditation du laboratoire de l'OBM est effectué par l'organisme d'accréditation choisi.
- l) Le laboratoire est accrédité.
- m) Le Plan de durabilité comportant une évaluation du modèle commercial optimal du laboratoire est proposé.

## 7. EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU CABINET ET DES CONSULTANTS

Le présent travail sera attribué à un cabinet de consultants justifiant les capacités techniques et d'une expérience professionnelle en matière d'accompagnement des laboratoires du secteur minier à l'accréditation.

Le cabinet des consultants devra :

- a) Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans comme Cabinet de consultants dans la mise en place, le fonctionnement et la gestion de laboratoires similaires utilisés dans les programmes d'exploitation minière, d'ingénierie minérale ou de géosciences ;
- b) Jouir d'une expérience d'au moins sept (07) ans en matière d'accompagnement de laboratoire d'analyse à l'accréditation avec des connaissances et expérience des normes ISO pour les processus d'accréditation et de certification des laboratoires ;
- c) Justifier des antécédents, des compétences et une expérience démontrable dans la réalisation d'études de diligence raisonnable et d'audits de laboratoire de recherche et d'installation d'essai, y compris des ingénieurs accrédités qui ont réalisé des audits ISO 17025 pour des laboratoires des tierces parties ;
- d) Avoir déjà réalisé au moins trois (3) missions d'accompagnement des laboratoires d'analyses à l'accréditation, avec preuve d'obtention de la certification/accréditation des laboratoires non certifiés/accrédités par l'ISO au cours des 10 dernières années dont au moins une (01) au cours des cinq (05) dernières années ;
- e) Avoir réalisé une mission en Afrique constituerait un atout ;
- f) Avoir réalisé des prestations similaires dans le cadre des projets/programmes de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux constituerait également un avantage ;
- g) Produire des preuves de prestations de nature et complexité similaire notamment, ampleur des contrats, nature de la prestation, domaine technique et contexte géographique, attestées par des copies des contrats, des attestations de bonne fin d'exécution et/ou rapports de validation définitifs.





Les Cabinets peuvent s'associer et collaborer avec d'autres entreprises sous la forme d'un consortium ou d'un contrat de sous-traitance afin de compléter leurs domaines d'expertise respectifs, d'améliorer la réactivité technique de leurs propositions, de fournir un plus grand nombre d'experts, etc. La collaboration avec des organisations locales et des experts locaux est encouragée.

Le Cabinet proposera une équipe pluridisciplinaire, constituant le personnel clé indispensable à la réalisation de la mission. Les membres de l'équipe devront avoir une bonne maîtrise du français et satisfaire aux conditions minimales ci-dessous :

**i) Un chef de mission**

- ✓ Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum de (Bac+5) en Métrologie, en Chimie avec des connaissances solides en audit de laboratoires chimiques ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans en qualité d'expert qualitatif dans l'audit technique des laboratoires d'analyses chimiques, avec de connaissances avérées de la norme ISO/IEC 17025 : 2017 ;
- ✓ Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'accompagnement de laboratoire à l'accréditation ; comme chef de mission, au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel.
- ✓ Avoir travaillé en Afrique en général et dans la région des Grands Lacs ou de l'Afrique de l'Est en particulier constituerait un atout.

**ii) Un ingénieur chimiste**

- ✓ Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum de (Bac+5) en Chimie ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans des laboratoires minéraux ou géochimiques, avec des aptitudes en métrologie ;
- ✓ Avoir réalisé au moins une mission d'accompagnement de laboratoire à l'accréditation ; au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel ;
- ✓ Avoir travaillé en Afrique en général et dans la région des Grands Lacs ou de l'Afrique de l'Est en particulier constituerait un atout.

**iii) Un expert technique en géochimie et physico-chimie**

- ✓ Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum de Bac+5 en géochimie et/ou physico-chimie ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la formation du personnel des laboratoires d'analyses chimiques avec une connaissance avancée des principes et techniques d'analyse en laboratoire ;
- ✓ Avoir une expérience de l'analyse de grands ensembles de données géochimiques et de l'interprétation critique de données géochimiques relatives à des





environnements miniers ; et de bonnes connaissances du CRIRSCO ou d'une norme internationale connexe en matière d'établissement de rapports ;

- ✓ Avoir réalisé au moins une mission de formation du personnel des Laboratoires d'analyses chimiques ; au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel ;
- ✓ Avoir travaillé en Afrique en général et dans la région des Grands Lacs ou de l'Afrique de l'Est en particulier constituerait un atout.

#### iv) Un expert technique environnementaliste

- ✓ Avoir un diplôme universitaire de niveau minimum de Bac+4 en environnement ou dans un domaine équivalent ;
- ✓ Avoir une expérience d'au moins sept (07) ans dans le domaine de l'environnement avec des connaissances d'au moins trois (03) dans les aspects socio-environnementaux des laboratoires d'analyses chimiques ;
- ✓ Avoir réalisé au moins une mission de formation du personnel sur les aspects socio-environnementaux des Laboratoires d'analyses chimiques, au sein d'un cabinet ou en tant que Consultant individuel ;
- ✓ Avoir travaillé en Afrique en général et dans la région des Grands Lacs ou de l'Afrique de l'Est en particulier constituerait un atout.

Tous les membres de l'équipe doivent avoir une bonne connaissance pratique de la langue française.

### 8. OBLIGATIONS DE L'OBM ET SUPERVISION DE LA MISSION

L'Office Burundais des Mines et Carrières mettra en place une équipe ressource qui travaillera étroitement avec l'UGP et le cabinet pour s'assurer du bon déroulement de la mission, de la méthodologie à suivre et de la mise en œuvre du plan de travail.

L'équipe ressource se réunira une fois par mois pour évaluer l'état d'avancement et pouvoir anticiper les points de blocages potentiels pour un bon déroulement de la mission et le respect des différentes échéances.

Il appartiendra au cabinet de consultants de soumettre en début de mission le programme détaillé des activités incluant une méthodologie permettant d'atteindre les résultats escomptés à travers une démarche participative. Une implication effective du personnel du laboratoire est attendue. Les documents techniques seront produits par le Consultant et soumis à l'approbation du Client.

En outre, l'OBM mettra à la disposition du cabinet de consultants les documents nécessaires pour la réalisation de cette mission, notamment le rapport de la mission de diagnostic et d'évaluation de laboratoire de l'OBM ainsi que le plan d'action détaillé pour sa mise à niveau.





## 9. LA LOGISTIQUE

La logistique en rapport avec les différentes formations (logistique des ateliers de formations ou de validation des livrables), à l'exception des frais de voyage du consultant au Burundi, sera fournie par le PRETE via l'OBM.

## 10. DUREE DE LA MISSION

La durée de la consultance s'étend sur une période de douze (12) mois. Le temps de travail effectif du personnel clé nécessaire à la réalisation de la consultation est de 2,5 hommes/mois avec des possibilités de déplacements du consultant.

Cette mission d'accompagnement devra se dérouler au sein du laboratoire de l'OBM à l'exception des déplacements à l'intérieur du pays et des formations prévues à l'étranger.

## 11. LES LIVRABLES

1. Le rapport de démarrage. Ce rapport fera état de toute observation pertinente à la bonne exécution de la consultation. La poursuite de la mission de consultation sera sanctionnée par la validation de ce rapport ;
2. Rapport technique après chaque formation et après chaque mission d'évaluation ou d'audit. Ils seront remis en version électronique à la Direction Générale de l'OBM et feront état de toute observation pertinente relative à la bonne exécution de la consultation ;
3. Rapports trimestriels de l'état d'avancement de l'assistance technique ;
4. Rapport à mi-parcours détaillant les actions déjà réalisées et le plan de travail actualisé des actions à mettre en œuvre pour l'intervention suivante. Il relèvera également les difficultés rencontrées et proposera des approches pour les résoudre. Ce rapport sera fourni en format électronique ;
5. Un plan d'affaires décrivant la stratégie et les partenaires potentiels pour assurer la pérennité du laboratoire accrédité, dans la limite des moyens (ressources) du gouvernement du Burundi.
6. Les spécifications techniques pour l'acquisition de (i) tout équipement ou réactif/consommable ; (ii) toute modification du laboratoire ; et (iii) l'infrastructure de soutien (c'est-à-dire l'énergie), afin d'équiper le laboratoire pour la formation et les opérations commerciales initiales du laboratoire.
7. Rapport final à la fin de la consultance, faisant mention du dépôt de la demande d'accréditation, de l'exécution de l'audit à blanc et de l'audit d'accréditation, donnera





un aperçu général des résultats obtenus et un plan de durabilité comportant un modèle commercial optimal pour le laboratoire. Il sera remis d'abord en version électronique provisoire et après validation et correction, en six (6) exemplaires en version papier et numérique format (word et pdf) au laboratoire.

Le Consultant produira également les documents techniques suivants :

1. Un rapport d'analyse des lacunes de l'équipement avec la liste des recommandations, le cas échéant, au cours du premier mois ;
2. Rapport sur l'examen de l'état d'avancement des processus existants ;
3. Rapport sur la cartographie des compétences et de l'expérience au sein du personnel du Laboratoire ;
4. Actualisation et adaptation du Manuel de qualité, d'une procédure opératoire normalisée et d'un plan de gestion de la qualité pouvant répondre aux exigences de la norme ISO ;
5. Rapport sur le renforcement des capacités et le développement du personnel (dans les opérations, la maintenance, l'interprétation des données, etc.
6. Rapport d'accréditation/Certification du laboratoire selon la norme ISO/IEC 17025 ;
7. Rapport sur la gestion de la qualité totale au Laboratoire, en pleine conformité avec la norme ISO/IEC 17025

En outre, les propositions techniques devront intégrer un plan de travail détaillé, qui devra être mis à jour mensuellement et soumis à l'Unité de Gestion du Projet en tant que livrable.

## 12. MODE DE SELECTION

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée sur la qualité et le coût**, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, Edition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés par les présents termes de référence.

Fait à Bujumbura, le 06/02/2025

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du PRETE-NYUNGANIRA

P.O. NIZONIZIWA Félicités  
Spécialiste Logistique

